

RAPPORT DU JURY DU CONCOURS EXTERNE COMMUN DE RECRUTEMENT D'ADJOINT ADMINISTRATIF DE 1^{ère} CLASSE SESSION 2014

1) Conditions d'accès.

Selon les termes de l'article 10 du décret du 23 décembre 2006, le concours externe d'adjoint administratif de 1^{ère} classe est ouvert à l'ensemble des candidats sans condition de diplôme, sous réserve de remplir les conditions générales d'accès à la fonction publique.

Il s'agissait, pour la seconde fois dans l'Académie de Limoges, d'un recrutement interministériel, organisé par le ministère de l'Éducation Nationale, concernant les ministères chargés des affaires sociales (arrêté du 13 janvier 2014). La composition du jury était donc mixte entre ces deux administrations.

Nombre d'inscrits	Candidats présents à la première épreuve	Candidats présents à la seconde épreuve	Candidats déclarés admissibles	Candidats admis sur liste principale	Candidats admis sur liste complémentaire
321	206	203	10	1	2

2) Les épreuves

Pour chacune des deux épreuves d'admissibilité, ainsi que pour l'épreuve d'admission, toute note inférieure ou égale à 5 est éliminatoire.

2.1) Les épreuves d'admissibilité

Elles se sont déroulées le 19 mars 2014.

Epreuve N°1 : Une épreuve écrite qui consiste à partir d'un texte d'ordre général d'une page au maximum ou de 300 à 350 mots en la réponse à 6 à 8 questions destinées à vérifier les capacités de compréhension du candidat et son aptitude à retranscrire et ordonner les idées principales du texte (durée : une heure trente minute. Coefficient 3).

Il s'agit de l'épreuve la plus sélective. Le texte retenu était complexe, tout comme les questions.

Compte tenu du niveau d'exigence attendu, il convient d'éviter certains écueils. Il est ainsi évident que les erreurs d'orthographe répétitives sont très pénalisantes, tout comme les abréviations ou l'emploi de tournures familières ou incorrectes.

Le soin apporté au fond, mais aussi à la forme des réponses est primordial. Rappelons qu'il n'est pas nécessaire de recopier les questions et qu'il est préférable de les traiter dans l'ordre proposé.

Epreuve N°2 : Une épreuve écrite consistant en courts exercices destinés à évaluer les capacités du candidat en français (vocabulaire, orthographe; grammaire) et mathématiques. Les programmes de français et mathématiques sont fixés en annexe (1) au présent arrêté (durée : une heure trente minutes. Coefficient 3).

Pour la partie « français », les candidats ont, dans l'ensemble bien compris les consignes. Il est à noter que la partie grammaire a créé des difficultés à un grand nombre de candidats (question sur « discours direct/ discours indirect », notamment).

Pour la partie « mathématiques », l'évaluation s'est avérée relativement limpide (réponse correcte ou fausse), conduisant à un éventail de notation extrêmement large.

Le jury tient à remercier tout particulièrement les collègues enseignants et de la DIRECCTE qui ont participé à la correction de ces épreuves

2.2) L'épreuve d'admission

Elle s'est déroulée le 19 mai 2014.

L'épreuve d'admission consiste, en présence des membres du jury ou d'examineurs, à mettre le candidat en situation professionnelle et est destinée à vérifier son aptitude à accueillir le public, à classer les documents, à présenter les éléments d'un dossier, à recevoir et à restituer des communications téléphoniques, à la gestion d'emplois du temps et à l'utilisation d'un micro-ordinateur de bureau. Le candidat peut être évalué sur sa connaissance des logiciels courants de bureautique, à savoir un tableur, un traitement de texte. Cette épreuve peut en outre être destinée à vérifier l'aptitude du candidat à rassembler, traiter et mettre à disposition des informations de base, statistiques notamment, et utiles, en particulier, aux études et aux évaluations (durée : trente minutes. Coefficient 4).

Après une présentation succincte par le candidat de son parcours professionnel récent (2 à 3 minutes), le jury s'est attaché à lui proposer une mise en situation obligeant à croiser plusieurs compétences sur le même exercice, par exemple, prise d'appel ouvrant sur la réalisation de plusieurs travaux informatiques, et enfin restitution par le candidat, à charge pour lui d'explicitier la méthodologie employée.

Il s'agit d'apprécier les compétences professionnelles des candidats (maîtrise des logiciels bureautiques de base, aptitude à prendre des notes suite à un appel téléphonique- *en ayant décliné leur identité et leur qualité* !-, capacité à appréhender une problématique de situation de travail concrète).

Le contenu de cette épreuve a, parfois, tendance à déstabiliser des candidats, souvent très diplômés, et préparés à des épreuves plus classiques et plus théoriques.

Le jury a noté un fréquent manque d'attention à l'écoute ou à la prise de connaissance des informations, d'où, parfois, une impossibilité de produire le travail demandé, faute de pouvoir accéder aux documents ressources.

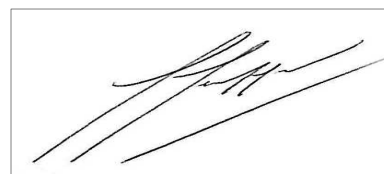
Le niveau technique global s'est avéré relativement moyen, puisqu'aucun candidat n'a été en mesure de traiter en totalité son sujet.

On notera également une forte propension à se laisser déstabiliser par l'environnement du logiciel bureautique proposé. Il est bon de rappeler que le fait que la version installée sur le poste soit différente (plus ancienne ou plus récente) de celle que le candidat a l'habitude de manipuler ne saurait être un argument auquel le jury pourrait être sensible.

Le jury a également relevé qu'un grand nombre de candidats était lié à l'environnement Education Nationale/Enseignement supérieur. Ceci s'explique par l'organisation hybride et interministérielle de ce recrutement. Il faut toutefois rappeler que les postulants se doivent de connaître, même dans les très grandes lignes, l'organisation de la structure ayant vocation à les employer.

Il n'en demeure pas moins qu'il a été possible de dégager clairement des candidats à même de donner toute satisfaction en milieu professionnel.

Pour le jury, le président,

A rectangular box containing a handwritten signature in black ink. The signature is stylized and appears to be 'L. Lemasson'.

Lionel Lemasson